PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des
Territoires de la Corse-du-Sud

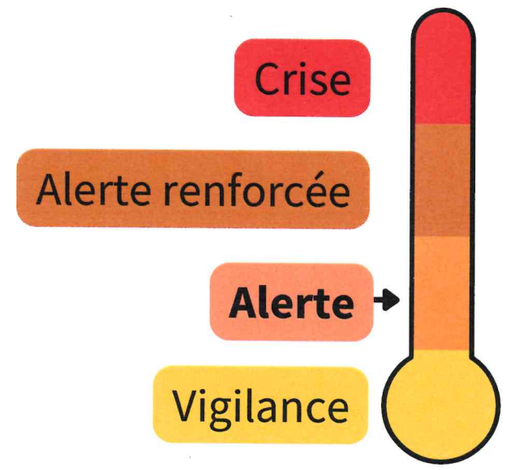

Chaque goutte compte !

Ogni goccia hè di primura !

Plus d'infos ? Scannez-moi !

SONT INTERDITS

POUR LES PARTICULIERS, LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS :

Le lavage des véhicules

- Sauf dans les stations professionnelles équipées de pistes haute pression ou équipées de système de recyclage

Le lavage des navires, bateaux et engins nautiques motorisés ou non

- Sauf nettoyage à l'eau de mer ou avec un système haute pression

Vidange et remplissage des piscines non collectives

Arrosage des jardins, espaces verts et terrains de sport

- Sauf entre 18h et 11h

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

- Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

L'irrigation des productions végétales

- Sauf en goutte à goutte
- Sauf entre 18 h et 11 h